Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 37 (1949)

Heft: 771

Artikel: Votation fédérale sur le statut des fonctionnaires

Autor: Leuch, A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-266960

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bibliothèque Publique et Universitaire de Genève

7 Fev 1950

J. A.

3 DÉCEMBRE 1949 — GENEVE

TRENTE-SEPTIEME ANNÉE — Nº 771

Le Mouvement Féministe

Compte de Chèques postaux I. 943

Paraît le premier samedi de chaque mois

FONDATRICE DU JOURNAL
Emilie GOURD
RÉDACTION
Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges
ADMINISTRATION ET ANNONCES
Mlle Renée BERGUER, 138, route de Chêne

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS
SUISSE 1 an . . . . . Fr. 6.— (ab. min.)
Abonnement de soutien . . » 8.—
Le numéro . . . . . » 0.25
Les abonnements partent de n'importe quelle date

C'est une folie de vouloir être sage tout seul.

LA ROCHEFOUCAULD.

A nos abonnés

Le bulletin vert traditionnel est encarté dans le présent numéro, il vous invite à verser au compte de chèques postaux : No I. 943 le montant de l'abonnement pour l'année 1950.

Une fois de plus, nous recommandons le versement rapide de l'abonnement afin d'éviter du travail supplémentaire à notre administratrice et des frais à notre caisse.

Nous espérons que tous et toutes voudront bien nous rester fidèles, notre action étant toujours plus nécessaire lorsque l'abondance du travail diminue et que les femmes qui gagnent leur vie ont besoin de notre appui. Merci d'avance.

Nous rappelons que les abonnés au „MOUVEMENT FÉMINISTE" reçoivent „FEMMES SUISSES" d'office sans aucun versement spécial.

SOLITUDE DE LA SUISSE

Plus de 150 participantes avaient répondu à l'invitation de l'Alliance de Sociétés féminines suisses, le 26 novembre, à Bienne.

La présidente, Mme Haemmerli-Schindler souhaita la bienvenue à toutes et esquissa brièvement l'activité de l'Alliance depuis sa réorganisation en février dernier, puis elle donna la parole à M. le ministre Walter Stucki qui avait bien voulu apporter, à ce public féminin, les réflexions personnelles que lui suggèrent son expérience et sa compétence sur *La Suisse et la situation mondiale actuelle.*

Autrefois, la Suisse neutre, s'appuyait, en cas de crise européenne, tour à tour sur celui de ses voisins qui pouvait le mieux respecter son indépendance. Aujourd'hui, le monde est divisé en deux blocs et en toute occasion, nos délégués doivent négocier longuement, difficilement, pour ne se laisser absorber ni par l'un, ni par l'autre.

C'est pour cette raison que la Suisse ne put accepter de devenir membre de l'ONU, puisque, sur le plan politique, cette organisation est divisée en deux camps entre lesquels la Suisse aurait dû choisir.

Sur le plan économique, cependant, la Suisse a essayé de collaborer, mais notre situation est si particulière que, à la Conférence du commerce et de l'emploi à la Havane, où M. Stucki présidait notre délégation, les experts étrangers eux-mêmes ont dû reconnaître que les principes établis pour la majorité des autres Etats ne pouvaient s'adapter au nôtre. Il n'est pas sûr, d'ailleurs, que ces principes soient valables pour qui que ce soit, puisque personne n'a encore ratifié la convention élaborée là-bas.

S'il faut renoncer à l'organisation mondiale, pouvons-nous nous intégrer à une fédération européenne ? — Là aussi, l'expérience risque d'être décevante : voyez les déclarations enflammées de Strasbourg suivies de l'abrupte dévaluation de la livre. La Suisse, d'autre part, est en Europe le pays le plus avancé en ce qui concerne la liberté du commerce et les faibles tarifs douaniers, principes fédéralistes par excellence.

Quant à notre appui militaire, il est plus efficace, au dire de généraux experts comme le Maréchal Montgommery, lorsque nous gardons fidèlement les frontières de notre Etat neutre contre toute attaque éventuelle. Nous formons un bloc protecteur, ainsi que l'a prouvé l'expérience des guerres précédentes.

En fait, et malgré la maxime de La Rochefoucauld, reprise à notre endroit par André Siegfried, nous devrons essayer d'être sages tout seuls ; les autres pays du monde, gravement atteints par les événements contemporains, étant obligés de se soigner au moyen de remèdes qui nous feraient, à nous, plus de mal que de bien, même si nous voulions les prendre par amitié et désir de solidarité.

Cet exposé magistral a profondément frappé l'auditoire. Comme il ne fut suivi d'aucune discussion, me sera-t-il permis d'ajouter ici, une ou deux observations ? Nous sommes absolument d'accord avec les conclusions du conférencier mais non pour les raisons, avant tout économiques et financières qu'il nous a données.

Une Genevoise — et toute ressortissante d'autres cantons faibles ou vulnérables en dirait autant — se souvient que, dans l'histoire de sa petite république, les patriotes dont elle s'honore ont toujours sacrifié les avantages économiques les plus évidents à la sauvegarde de ce bien suprême : la liberté politique, spirituelle, religieuse. Donc, s'il s'agit de collaborer à l'ONU ou à une fédération européenne, les difficultés matérielles ou économiques ne devraient pas nous arrêter. En revanche, nous savons très bien aussi, que notre neutralité est commandée par le respect des tendances diverses de nos divers confédérés ; si notre pays n'était plus neutre, il se disloquerait, ses fils et ses filles tirant à droite ou à gauche, au nord ou au sud, selon leurs convictions ; cette raison primordiale et suffisante, justifie le maintien de notre neutralité. Mais sur les points où l'activité des Nations Unies ou des Fédéralistes européens est en accord avec nos principes et notre idéal de tolérance mutuelle, nous devons collaborer de tout notre pouvoir, quand ce ne serait que pour apprendre à connaître les difficultés que rencontrent ailleurs les humains de bonne volonté. C'est ainsi que se fera notre éducation d'habitants du monde. M. Stucki trouvait insignifiante l'action que nous pouvons avoir dans l'Unesco, la FAO, l'Organisation mondiale de la santé, etc. Mais on voit ici la différence entre la mentalité masculine ou féminine. Ce sont au contraire des domaines que les femmes jugent très importants : l'éducation, la culture, la santé, la production alimentaire... Notre sort, notre avenir dépendent de la solution de ces problèmes, nous tenons à collaborer avec tous, lorsqu'il s'agit de ces questions vitales, et nous avons l'espoir que cet effort n'est inutile ni pour les autres, ni pour nous.

La journée fut une parfaite réussite, nous parlerons dans le prochain numéro, des conférences sur le problème des prix, afin de donner à nos lectrices un aperçu un peu détaillé des exposés et des très intéressants débats qui ont suivi.

A. W. G.

Votation fédérale sur le statut des fonctionnaires

La revision partielle du Statut des Fonctionnaires sur laquelle les électeurs auront à se prononcer le 11 décembre, n'introduit aucun changement de principe par rapport à la loi de 1927. Il s'agit essentiellement de donner une forme légale à l'adaptation des traitements au coût actuel de la vie. Ce qui était versé aux fonctionnaires sous forme d'allocations de renchérissement depuis des années, doit être dorénavant incorporé dans une échelle fixe de traitements. A cette occasion, la 26me classe, celle des traitements inférieurs, serait supprimée, et les 25 classes restantes s'appliqueraient uniformément à toutes les sections de l'administration fédérale : CFF, PTT, administration centrale, etc.

Dans sa forme première, le projet de revision tenait compte de la compensation totale du renchérissement. Au cours de la discussion toutefois, il fut décidé de stabiliser les traitements et salaires non pas au niveau actuel de l'indice des prix, mais à 90% seulement, afin de laisser un champ pour un recul automatique, sans nouvelle revision de la loi, le jour où l'indice des prix aurait baissé de 10% au moins. Les rénumérations actuelles des fonctionnaires ne devraient nullement souffrir de cette solution ; elles seraient de nouveau composées d'un salaire de base fixe — sensiblement plus élevé qu'actuellement — et augmentées d'une allocation de renchérissement correspondante. Quoiqu'une forte opposition se soit manifestée au début contre cette « échelle mobile » des traitements, les chefs syndicalistes se déclarèrent finalement d'accord et les fonctionnaires eux-mêmes reconnurent qu'une plus grande souplesse de la loi pourrait cas échéant avoir son utilité, au cas où, à l'encontre des prévisions, les prix devaient remonter au lieu de baisser ! En plus du traitement proprement dit, la loi prévoit, comme par le passé, des augmentations de résidence, des allocations de mariage et d'enfants.

En qualité de contribuables et de citoyennes, toutes les femmes suisses, et en particulier les femmes fonctionnaires, ont un intérêt direct au résultat de cette votation. Nous protestons contre le fait d'en être exclues. Nous regrettons surtout que l'article 55 de la loi soit resté inchangé qui indique comme motif possible de résiliation de son emploi, le mariage d'une femme fonctionnaire.

Une autre question, indépendante du texte de loi lui-même, concerne son *application* vis-à-vis des fonctionnaires féminins. Une nouvelle classification des fonctions dans l'échelle des traitements devra arriver à ce que le *salaire* et la *situation* de la femme fonctionnaire correspondent au *travail* qui lui est demandé, comme l'explique très justement une pétition du Secrétariat féminin, et que la *valeur du travail* soit rétribuée dans le service de la Confédération, indépendamment du *sexe de celui qui le fournit.* Les conditions actuelles dans ce domaine sont indignes de la femme et de son travail.

Le referendum contre cette revision de la loi a faiblement abouti. La votation du 11 décembre montrera combien nombreux sont les mécontents au sein du personnel fédéral et au dehors. Nous pourrions certainement l'appuyer si nous votions. Car il est de grande importance que l'administration fédérale dispose d'une classe de fonctionnaires bien préparés à leur travail et ayant conscience de leurs responsabilités. L'adoption du nouveau statut des traitements y contribuera certainement.

A. Leuch.

Les femmes dans les commissions

Mme Robert-Fleury, la femme du pasteur de l'Eglise nationale, a donné sa démission de membre de la commission scolaire de Morges. Pour la remplacer, la Municipalité a nommé Mme E. Mundler.

Pacifisme et dévaluation...

Si l'on en juge par les nombreux congrès réunis depuis la guerre sous le signe de la collaboration internationale et par les communiqués que les organisateurs adressent à la presse, la cause de la paix paraît ardemment défendue. Malheureusement, un examen plus serré de la situation aboutit à une conclusion moins optimiste.

Les représentants de certains groupements pacifistes aiment à déclarer qu'ils parlent au nom de milliers, si ce n'est de millions d'adhérents. Sont-ils en droit de le faire ? Oui et non ! Oui, parce que si l'on fait la somme des membres de leurs groupements respectifs, l'on arrive à des totaux importants ; non, parce que si l'on recensait ceux qui, au sein de ces mouvements, apportent à l'effort pour la paix une contribution active et éclairée, l'on serait obligé de constater qu'ils sont encore peu nombreux.

Les masses, dans tous les pays, souhaitent la paix : il est oiseux de le répéter. Il est donc vrai que les pacifistes sont les interprètes du sentiment des foules, mais ont-ils raison de parler comme des généraux certains de compter sur des effectifs considérables ? On peut en douter. L'histoire n'offre pas d'exemple de bataille gagnée par des généraux sans troupes. Or, il ne faut pas s'y tromper, ceux qui travaillent à l'établissement de la paix auront encore à livrer des batailles, beaucoup de batailles.

La lutte pour la paix peut prendre des aspects très divers : deux d'entre eux peuvent être cités ici à titre d'exemples en raison du caractère d'actualité qu'ils ont chez nous, l'objection de conscience et l'exportation des armes.

Il n'y a en Suisse qu'un petit nombre d'objecteurs de conscience ; néanmoins, parce que leur cause est liée à une importante question de principe, tous les groupements pacifistes du pays se sont prononcés en faveur d'un Service civil pour les objecteurs sincères. Le Conseil fédéral n'en a pas moins décidé à nouveau cet été qu'il n'instituerait pas ce service alternatif. Les arguments exposés dans le « Message » officiel ne sont nullement convaincants ; ils semblent ne tenir aucun compte de l'évolution des idées à la suite de deux guerres mondiales ; de l'aspiration des peuples vers un nouvel ordre international ; de l'effort courageux de ceux qui cherchent par leur exemple à en hâter l'accomplissement.

Il est humiliant de penser que la Suisse, bien loin d'être à l'avant-garde dans ce domaine comme elle se devrait de l'être, est en retard sur la Hollande, les pays scandinaves et même sur les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et plusieurs membres du Commonwealth qui connaissent pourtant maintenant aussi bien que nous, les exigences de la défense nationale !

Tout cela est fort décevant. Mais à qui la faute ? A nous autres pacifistes sans doute qui ne savons pas faire pour cette cause assez de sacrifices. Combien ont pris la peine d'apporter ne fût-ce qu'une modeste participation financière à la campagne en faveur du Service civil ? De discuter la question avec

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE
DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACONNEX

RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11

GENÈVE